

**Objet : Remboursement frais engagés par  
un intervenant de la commune**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil, 105 Grande Rue, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

<b>Date de la convocation :</b>	<b>Date d'affichage :</b>	<b>Nombre de conseillers</b>
16 mai 2023	16 mai 2023	En exercice : 27
		Présents : 17
		Pouvoir(s) : 8
		Votants : 25

**Présents** : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Jacques BERGERET, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Mylène BOYER-GRECO, Loredana MARION, Valérie RAVAUX, Myriam COLLET, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Sandrine BEHEM, Cécile BAUDOUX, Marie-Chantal PESERY

**Absents ayant remis un pouvoir :**

Jean-Luc MASSON donne pouvoir à Catherine VIGNON

Éric LARDENOIS donne pouvoir à Éric MONFRAY

Laurent GOUDARD donne pouvoir à Emmanuel MARPAUX

Murielle STOUFF donne pouvoir à Myriam COLLET

Gérard ROY donne pouvoir à Valérie RAVAUX

Vanessa REBEYREN donne pouvoir à Cécile BAUDOUX

Alexandre RUIZ donne pouvoir Marie-Chantal PESERY

**Absents excusés :**

Catherine VALLIN, Jérôme COLIN

**Secrétaire de Séance : Sandrine BEHEM**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Mme le Maire explique que Monsieur VULLION Clément, intervenant pour la commune au GALET dans le cadre du GUSO lors du spectacle des « Fouteurs de joie » qui s'est déroulé le 13 mai a dû acquérir en urgence du matériel nécessaire au concert auprès du Carrefour Market de Trévoux en l'absence de la responsable culturelle de la commune.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil pour rembourser la somme de 29,79 € correspondant à cette acquisition à Monsieur VULLION Clément

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après un vote à main levée :

**POUR : 25**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

- **ACCEPTE** de rembourser à M. VULLION Clément pour la somme de 29,79 €

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 22 mai 2023

Le Maire,  
Carole BONTEMPS-HESDIN



<p>Acte 001-210103222-20230522- 20230522DE03-DE.</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 02/06/2023</p>	<p>et de sa publication le 02/06/2023</p>
--	--	---